

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 12 DÉCEMBRE 2022**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 12 décembre 2022 à 19h15 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

22-12-10826

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2. Adoption du règlement #22-699 « Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics »**

ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

22-12-10827

Que la Municipalité de L'Ange-Gardien adopte le règlement #22-699 « Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

**3. Adoption du règlement #22-700 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2023 »**

ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 5 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

22-12-10828

Que la Municipalité de L'Ange-Gardien adopte le règlement #22-700 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2023 » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

**4. Entente intermunicipale relative au transport collectif avec la Municipalité de Boischatel**

ATTENDU QUE Transport Boischatel dessert, en partie, la Municipalité de L'Ange-Gardien avec son service de transport collectif ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une entente avec la Municipalité de Boischatel pour les services offerts ;

ATTENDU l'entente intermunicipale relative au transport collectif proposée par la Municipalité de Boischatel ;

22-12-10829

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Que la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte l'entente intermunicipale au transport collectif avec la Municipalité de Boischatel, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer cette dernière pour et au nom de la municipalité.

**5. Acceptation des comptes à payer**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

22-12-10830

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 153 782.48 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**6. Autorisation de dépenses**

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise :

- une dépense de 25 600 \$ plus taxes, pour l'ajout de gouttières et arrêts de neige par Toiture 4 Saisons;

22-12-10831

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Période de questions**

**8. Levée de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

22-12-10832

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h20, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière